2451, promenade Riverside Ottawa (Ontario) K1H 7X7

613.235.5000 Télécopieur: 613.235.9500 2451 Riverside Drive Ottawa, Ontario K1H 7X7

613.235.5000 Fax: 613.235.9500

MANDAT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Objectif

La fonction première du président de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) est de diriger le conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions.

2. Interprétation

La signification des termes en majuscules employés sans définition dans le présent document figure dans les règlements généraux de l'ACE.

3. Rôles et responsabilités

Voici les principales responsabilités du président :

- Rencontrer régulièrement la chef de la direction pour aider l'ACE à réaliser son mandat, discuter des enieux importants et concevoir l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration en déterminant les points à aborder.
- Présider les assemblées des membres de l'ACE et les réunions du conseil d'administration.
- Diriger le conseil d'administration et encadrer les délibérations dans un souci de collaboration, d'inclusivité, d'harmonie et d'efficacité.
- Participer à la gestion des conflits d'intérêts (réels, perçus ou éventuels) à la satisfaction du conseil d'administration.
- Siéger au sous-comité de la chef de la direction pour évaluer annuellement le rendement de cette dernière
- Veiller à ce que les administrateurs ne s'immiscent pas dans les aspects opérationnels.
- Participer aux réunions des comités ou sous-comités de l'ACE, être le porte-parole du conseil d'administration et représenter l'ACE lors d'événements et de réunions (à la demande du conseil ou de la chef de la direction).
- Exécuter toute autre fonction liée au poste ou assignée au besoin par le conseil d'administration.

566928113\1

Adopté le 8 juin 2023 par le conseil d'administration

